

Résolution adoptée
Séance plénière du 27 juin 2023

Le travail en questions

Déclaration des groupes Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale et Entreprises

Les quatre axes présentés dans cette résolution représentent des axes politiques forts pour le CESE dans un domaine majeur pour nos concitoyennes et concitoyens : le travail. Rappelons-le avec satisfaction : les Françaises et les Français se déclarent heureux de leur travail. Illustrons-le selon l'enquête de l'institut Montaigne « 77 % des sondés se déclarent satisfaits au travail, statistique qui n'a que très peu évolué ces dernières années malgré la crise sanitaire. Ce sentiment de satisfaction va de pair avec un autre résultat de l'enquête : deux tiers des actifs jugent que le travail occupe « une juste place » dans leur vie ». Par cette résolution, le CESE souhaite continuer à contribuer au débat national en rappelant ses points de consensus et envisageant ses travaux futurs, avec raison, tant de nombreux chantiers restent à conduire pour mieux accompagner les évolutions du travail.

Les groupes Agir et Entreprises souhaitent souligner que toutes les hypothèses d'évolution des organisations du travail à moyen terme sont révélatrices de tendances profondes et d'évolution des modes de travail. Ces changements majeurs, entraînés par de nouveaux acteurs économiques variés et agiles, seront également structurants pour l'ensemble des entreprises qui devront nécessairement trouver les moyens de s'adapter pour se maintenir. Les entreprises vont devoir trouver les ressources humaines pour appréhender ces changements et les intégrer en leur sein. Cela constitue un véritable défi, en France où la formation aux compétences des métiers de demain accuse un retard handicapant. Les groupes Agir et Entreprises approuvent ainsi notamment les pistes retenues dans l'axe II.

Repenser le rapport au travail est aussi une nécessité. Les défis du numérique et de l'intelligence artificielle sont aussi à interroger comme le souligne l'axe I de cette résolution. Les groupes Agir et Entreprises souhaitent souligner l'importance qui devra être donnée à l'accompagnement des entrepreneurs de PME et TPE pour relever ces défis. En effet, ces entreprises n'ont pas forcément les moyens de recruter les personnes compétentes pour les accompagner en interne, et elles dépendent davantage de mesures d'accompagnement et d'incitation exogènes. Dans le prolongement de la numérisation, le même problème est rencontré en matière de cybersécurité, qui constitue pourtant un enjeu majeur.

Par ailleurs, il semble aussi essentiel d'engager une réflexion sur l'impact des évolutions démographiques sur le travail. Cela aussi aura des répercussions sur les questions migratoires, sur l'emploi des jeunes et des seniors.

Les groupes Agir et Entreprises partagent le constat de l'importance du dialogue social. Selon une récente enquête sur le moral des chefs d'entreprise, ils sont à plus de 95% à estimer que la qualité du dialogue social dans leur entreprise est bonne. Le dialogue doit être encouragé et il doit aussi prendre en compte le sens au travail et le bien-être au travail. Il doit aussi permettre de lutter contre les

discriminations et s'engager résolument par exemple sur des campagnes de sensibilisation à l'emploi des seniors ou d'autres profils fragilisés.

Enfin, les groupes Agir et Entreprises rappellent la nécessité de mieux accompagner les transitions reconversions professionnelles, angle mort de la loi de 2018. L'urgence étant de mieux organiser les passerelles entre secteurs d'activité, prévenir les risques et replacer les entreprises et leurs besoins au cœur de la politique de formation professionnelle. C'est une conviction qui permettrait de mieux penser le travail de demain dans sa fonction de réduction des inégalités sociales et territoriales, comme le pointe cette résolution.

En remerciant les rapporteuses pour leurs travaux de qualité, **les groupes Agir et Entreprises votent cette résolution.**